



## COMPTE-RENDU COMITÉ DE PILOTAGE

Sites Natura 2000 FR 830 1042 « Monts Dore »

Mardi 26 septembre 2017  
9h30 – Mont-Dore

### I - Composition de l'assemblée

Le comité de pilotage est présidé par Jean-François DUBOURG

#### **Présents (14) :**

Sous-préfet d'Issoire, Tristan RIQUELME

BABUT Michel, maire de Chastreix\*

BRUGIERE Gérard, Maire de Murat-le-Quaire\*\*

CHAMBONNIERE Julien, Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme (63)

DUBOURG Jean-François, Maire du Mont-Dore\*\*\* et Président du COPIL Natura 2000

FEREYROLLES Marie Madeleine, maire de la Tour d'Auvergne

GOUTTEBEL Sébastien, maire de Murol \*\*\*\*

GROSBERTY Béragère, Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme

LICIN Franck, technicien, Office National des Forêts

MARION François, Vice-président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

NADAL Jean-Marc, directeur, Communauté de communes du Massif du Sancy

ROUX Daniel, Maire de Chambon-sur-Lac

Et, pour le Syndicat mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne :

BELENGUIER Luc, chargé de mission natura2000 ; BIRARD Cécile, responsable de l'EP2 ; COLLET Louise, stagiaire; ETHEIMER Perrine, stagiaire SMPNRVA / RNN vallée de Chaudefour ; GONIN Gabriel, garde natura 2000 ; GUITTARD Sandrine, assistante administrative ;

MICHEL FABIENNE, chargée de mission pédagogie ; PLANE FANNY, garde natura 2000 ; TRAPENAT Guillaume, garde nature RNN Chastreix-Sancy et RNN de la Vallée de Chaudefour; VALLE Eric, Conservateur de la RNN de la Vallée de Chaudefour.

#### **Excusés**

Communauté de communes du Massif du Sancy, Lionel GAY, président \_ représenté par JF DUBOURG\*\*\*

Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, J.Y. GOUTTEBEL, président \_ représenté par JF DUBOURG\*\*\*

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et Cohésion sociale

Maire de Besse et St Anastaise, Lionel GAY

Maire d'Orcival, Pascal MICHAUD\_ représenté par Sébastien GOUTTEBEL\*\*\*\*

Maire de Picherande, Serge CHAMOUX \_ représenté par Michel BABUT\*

Maire de Rochefort-Montagne, Dominique JARLIER\_ représenté par Gérard BRUGIERE\*\*

Mond' Arvenre Communauté, Pascal PIGOT, président / Monsieur VOIRET

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, Jean-Marc BOYER, président

### Ordre du jour

Natura 2000 Monts-Dore - rappels

Elections : présidence COPIL et structure porteuse

Bilan des actions 2016 – quelques actions particulières

Questions diverses

Perspectives 2017/2018

Visite terrain au capucin

Le diaporama de présentation est téléchargeable via le lien suivant :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/monts-dore-fr8301042-r876.html>

Cheminement depuis l'accueil du site [www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr) : Politiques publiques > Environnement, eau, prévention des risques > Natura 2000 > La vie des sites > Monts Dore (FR8301042) > comités de pilotage).

## Accueil et ouverture de la réunion

M. DUBOURG, maire du Mont-Dore et président du comité de pilotage de ce site Natura 2000, accueille les participants et rappelle l'ordre du jour.

Un tour d'assemblée est proposé afin d'identifier les différents participants à cette réunion.

## Rappel concernant la démarche Natura 2000 sur le site des Monts-Dore

Luc BELENGUIER et Cécile BIRARD évoquent le fonctionnement du réseau Natura 2000. L'objectif : maintenir voire restaurer dans un bon état de conservation les espèces et les habitats d'intérêt communautaire en conciliant les usages. La superficie du site Natura 2000 des Monts Dore est de 7 122 ha, avec un caractère montagnard et subalpin. Il vise notamment la préservation de 16 habitats et 9 espèces d'intérêt européen.

Luc BELENGUIER rappelle qu'en tant qu'animateur du site Natura 2000, le SMPNRVA, a, notamment, pour rôle de veiller à ce que les manifestations sportives se déroulent sans atteintes au site. Sur les manifestations récurrentes, comme de Trail du Sancy, il n'y a pas de problèmes, car un important travail de concertation avec les organisateurs a été engagé depuis plusieurs années.

M.DUBOURG confirme que le trail du Sancy s'est bien déroulé grâce à une organisation parfaite et la présence de plus de 150 bénévoles

M.ROUX demande un rappel des superficies pour chaque commune concernée car Chambon sur Lac est particulièrement concerné ce qui cause des soucis auprès des agriculteurs présents sur Chambon-sur- Lac.

| COMMUNE                  | Surface en Natura 2000 Monts Dore (ha) | % surface de la commune en Natura 2000 Monts Dore | % de la surface du site Natura 2000 Monts Dore |
|--------------------------|--|---|--|
| Besse et Saint Anastaise | 88,19                                  | 1,21%   | 1,24%  |
| Chambon sur Lac          | 1976,70                                | 41,62%  | 27,76%   |
| Chastreix                | 1586,34                                | 34,84%  | 22,27%   |
| La Tour d'Auvergne       | 225,13                                 | 4,62%   | 3,16%  |
| Le Mont Dore             | 1396,03                                | 38,98%  | 19,60%   |
| Murat Le Quaire          | 293,88                                 | 25,16%  | 4,13%  |
| Murol                    | 70,76                                  | 4,66%   | 0,99%  |
| Orcival                  | 225,70                                 | 8,11%   | 3,17%  |
| Perpezat                 | 197,07                                 | 5,41%   | 2,77%  |
| Picherande               | 330,48                                 | 7,33%   | 4,64%  |
| Rochefort Montagne       | 58,60                                  | 3,33%   | 0,82%  |
| Saulzet le Froid         | 672,72                                 | 24,02%  | 9,45%  |
| <b>TOTAUX</b>            | <b>7121,608</b>                        | <b>-</b>  | <b>100%</b>                                    |

C.BIRARD explique qu'il serait intéressant d'avoir un retour sur les soucis dont il parle puisque rien n'est imposé, les engagements liés à natura 2000 étant sur la base du volontariat.

Le SOUS PREFET d'Issoire souhaite savoir à quoi correspondent les zones blanches de la carte du site.

Luc BELENGUIER explique que certains secteurs sont englobés dans le site dans une logique de gestion et pour maintenir une cohérence auprès des partenaires locaux (calage du périmètre sur des parcelles cadastrales, des îlots agricoles...).

C.BIRARD ajoute qu'il existe des espèces à fort intérêt patrimonial dans ces zones.

M.. ROUX insiste sur le fait que certaines de ces espèces (l'apollon par exemple) sont également protégées dans le cadre de la gestion sur les territoires des deux Réserves naturelles nationales.

## **Election de la structure porteuse et de la présidence du COPIL**

---

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne postule à nouveau comme structure porteuse du site Natura 2000 des Monts Dore. C'est le seul candidat.

Après sa mise au vote par Monsieur le sous-préfet, le COPIL reconduit le SMPNRVA dans ses fonctions avec 12 voix pour – 0 contre et 0 abstention

Monsieur François MARION remercie l'assemblée pour la confiance renouvelée au SM PNRVA pour la mise en œuvre de l'animation sur le site Natura2000 des Monts Dore.

Puis, après sa mise au vote par Monsieur le sous-préfet, monsieur Jean François DUBOURG, maire du Mont-Dore, est réélu président du comité de pilotage avec 12 voix pour – 0 contre et 0 abstention.

## **Bilan des actions menées en 2016 et 2017**

---

Luc Belenguier présente ensuite un bilan synthétique de l'animation.

### **Présence des gardes-natura 2000 sur le site**

En 2016 et 2017 Natura 2000 a financé la présence de 200 jours de garde natura 2000 (2x6 mois chaque année). Ces derniers ont un rôle central dans l'animation du site en assurant des missions de surveillance, d'information, d'entretien, de suivi des manifestations sportives, de veille écologique...

### **Entretien et restauration des sentiers**

Dans cette tâche importante, le Parc bénéficie d'un appui de plusieurs acteurs dans une logique partenariale : la Communauté de Communes du Massif du Sancy, les bénévoles de XTTR 63 (organisateur Trail du Sancy) ou encore le Lycée agricole de Rochefort-Montagne.

Des chantiers participatifs sont mis en œuvre depuis quelques années. Ils sont appréciés et permettent des échanges très intéressants entre les acteurs locaux.

### **Evaluation des incidences**

Le Parc, en tant qu'animateur du site Natura 2000, a pour rôle d'accompagner les porteurs de projets ou organisateurs de manifestations sportives et d'assister les services de l'Etat dans le cadre des évaluations des incidences. Ainsi, chaque année, environ 15 à 20 manifestations non motorisées, quelques manifestations motorisées et quelques demandes de projets d'aménagements font l'objet d'un accompagnement (plus ou moins poussé selon les cas).

En 2016, aucune manifestation n'a posé de souci. Tous les avis rendus ont été positifs.

M. ROUX réagit quant à la fréquentation de certains sentiers de crêtes tels que celui reliant le col de la croix Morand au col de la St Robert où une véritable marée humaine déferle chaque jour engendrant de nombreux impacts.

### **Accompagnement des agriculteurs**

Une veille est assurée au niveau des estives pour éviter que les randonneurs ne perturbent les troupeaux.

### **Forêts / trame vieux bois**

Des zones en forêt publiques, sélectionnées selon certains critères prédéfinis avec l'ONF, puis validées par le propriétaire (commune/SMGF) seront laissées en libre évolution pour constituer une trame de vieux bois essentielle à la préservation de la biodiversité forestière.

## **Communication, sensibilisation**

En 2016 – 2017, plusieurs actions de communications ont pu être réalisées afin de diffuser les informations auprès d'un large public (pose d'affiches au niveau de points stratégiques comme les gares d'arrivée des téléphériques... mise en place d'un point info des gardes nature sur les crêtes, articles sur le site Internet du SMPNRVA, dans la presse : La montagne...). Ces actions sont menées en lien étroit avec les RNN.

Monsieur le SOUS PREFET interroge sur la présence de ces mesures de prudence à l'attention des randonneurs dans les estives sur le site Internet du Parc.

C. BIRARD : un onglet existe et de nombreux documents sont diffusés sur le territoire et à disposition sur le site du Parc.

Monsieur le SOUS PREFET suggère de créer un onglet spécifique à la sécurité pour les randonneurs dans les estives en évitant de le noyer au milieu des autres onglets.

Fabienne MICHEL précise que des documents existent aussi à l'attention des professeurs et accompagnateurs de groupes scolaires.

M. ROUX note que les groupes scolaires restent sur les sentiers balisés et ne s'aventurent que rarement dans les estives. Néanmoins, il faut insister sur le volet sécurité auprès des autres randonneurs.

C. BIRARD explique qu'un projet de mise en place d'une signalétique spécifique est en cours. Des discussions sont en cours avec la CCMS pour définir un plan de financement pour ce volet signalétique.

M. ROUX atteste que ce point est très important car les agriculteurs se sentent victimes.

Monsieur le SOUS PREFET observe qu'il existe des subventions pour ces aménagements de signalétique. De plus, un appel à projet a été lancé pour 2018.

M. NADAL de la CCMS explique qu'un programme plus global est en cours pour l'aménagement de certains secteurs particuliers. Des subventions ont été accordées. Chaque commune participera à hauteur du complément selon l'aménagement réalisé sur son territoire. Il ajoute que la CCMS a candidaté pour l'appel à projet 2018. Il informe l'assemblée, qu'un chargé de mission sera recruté pour suivre ce dossier de signalétique et de sécurisation des estives.

Monsieur le SOUS PREFET s'informe sur la communication réalisée dans la presse locale afin d'informer de ces dangers dans les estives.

C. BIRARD confirme que cette communication est assurée chaque année.

M. ROUX et Fanny PLANE confirment que ces informations sont largement diffusées par les gardes nature notamment, sur l'ensemble du massif et dans les points stratégiques comme dans les offices de tourisme.

Luc BELENGUIER confirme que tous ces dispositifs d'information existent déjà. Une sensibilisation est faite en début de saison et durant la saison par les gardes nature notamment. Il existe un manque au niveau des entrées des estives d'où le programme en cours pour le renforcement d'une signalétique sur le terrain.

Gabriel GONIN note que l'information est présente mais que les gens ne la lisent pas toujours.

## **Projet agro-environnemental et climatique « Monts Dore »**

L'année 2016 constitue la première année de contractualisation des MAEC. Les contractualisations se sont poursuivies en 2017. Les résultats en termes de nombre d'agriculteurs et de surfaces concernés sont satisfaisants.

Certaines zones hors site font l'objet de contractualisations car l'engagement est fait sur l'ensemble de l'exploitation pour certains.

C. BIRARD interpelle M. ROUX afin qu'il exprime les soucis rencontrés par les agriculteurs présents sur sa commune.

M. ROUX explique que certains n'ont pas souhaité renouveler leurs contrats par rapport aux contraintes.

Luc BELENGUIER s'étonne car les mesures proposées s'adaptent aux milieux présents. Dès le départ, l'exploitant qui souhaite s'engager connaît le cahier des charges et la compensation financière dont il bénéficiera. Les contraintes peuvent être faibles si la conduite est déjà bonne. Certaines mesures (prairies fleuries) imposent des résultats uniquement. Une dynamique existe car une augmentation des contractualisations est constatée.

Julien CHAMBONNIERE de la DDT constate que ce dispositif fonctionne très bien sur le secteur.

Luc BELENGUIER déclare que la concertation est importante. Une discussion est engagée systématiquement avec l'agriculteur afin de l'informer de tous les aspects avant une éventuelle contractualisation.

### **Gestion administrative et financière**

L'animation de ce site représente un budget annuel d'environ 40 000 euros (temps d'animation, présence des gardes nature, coordination...).

Julien CHAMBONNIERE de la DDT insiste sur l'importance du travail réalisé par les gardes nature.

## **Perspectives 2018**

---

Concernant les perspectives présentées :

- Evaluation des incidences : M. CHAMBONNIERE indique qu'il est important de poursuivre les échanges avec les organisateurs de manifestations sportives. On est sûr de la concertation.

Luc BELENGUIER informe qu'un temps d'échanges, de formation sur la thématique de la forêt à l'attention des élus doit être organisé en lien avec l'ONF ainsi qu'une journée pastoralisme ouverte à tous.

- Projet pédagogique : « la biodiversité à la porte de l'école » : mise en place dans plusieurs écoles du territoire. Projet validé par l'inspection d'académie. Fabienne MICHEL, chargée de mission au SMPNRVA explique que des ateliers seront organisés ainsi que des temps d'échanges entre élèves et locaux (habitants, usagers...) et une sortie terrain en lien avec le travail mené en ateliers.

M. ROUX demande si ce projet est mené en lien avec les Réserves naturelles.

Fabienne MICHEL répond par la positive en ajoutant que la sortie se déroulera peut être sur un des territoires des Réserves naturelles en fonction de la thématique choisie en ateliers. Les ateliers débuteront dès 2018.

M. le Sous Préfet se renseigne sur l'existence de ce type de projet pour les écoles situées hors du site Natura 2000 ?

Fabienne MICHEL explique qu'un autre projet pédagogique sur le thème des « échanges villes – campagnes » est en cours sur le territoire du Parc pour les autres écoles.

Cécile BIRARD indique que ce projet tourne sur l'ensemble du territoire du Parc afin que toutes les écoles puissent en bénéficier. De plus, un autre projet intitulé : lacs et tourbières » devrait voir le jour en 2018-2019.

Fabienne MICHEL rappelle que les chargés de mission n'ont pas vocation à accompagner des classes situées en dehors du territoire Parc.

## **Questions diverses**

---

### **Concernant la composition du comité de pilotage**

M. ROUX souhaite connaître la liste des membres invités car il trouve dommage que les agriculteurs soient mis à la marge.

Julien CHAMBONNIERE de la DDT rappelle que la composition du comité de pilotage est réglementaire car inscrite dans le code de l'environnement.

Cécile BIRARD précise que les représentants du monde agricole (confédération paysanne, jeunes agriculteurs...) dont la chambre d'agriculture sont bien invités en leur qualité de membres du comité de pilotage.

### **Concernant les campagnols terrestres**

M. le Sous Préfet questionne sur l'avancée du dossier.

Cécile BIRARD expose l'historique du dossier avec le lancement d'un programme, animé par la précédente Sous-Préfète : Madame BONNARD, et plusieurs actions en cours. La veille est à la charge de la FREDON, organisme en charge du traitement et une application est en cours d'expérimentation pour que les agriculteurs, sur la base du volontariat, puissent participer activement à cette observation.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne a pris un positionnement : il reste à disposition des agriculteurs regroupés sur un territoire cohérent afin de mettre en place une lutte collective. Ainsi, un projet de lutte sur un autre site Natura 2000 avec du piégeage systématique a été initié avec les services de l'Etat. Mais, il a cessé avec l'arrêté préfectoral de lutte obligatoire puisqu'il est interdit de financer du réglementaire. La difficulté dans ce dossier est d'arriver à lancer une démarche collective.

M. ROUX pense que l'Etat devrait obliger et sanctionner les personnes qui ne veulent pas traiter.

M. MARION précise que cette lutte devait être assurée par la brigade verte mise en place sur les 2 Communautés de Communes. La fin des contrats aidés a mis fin à ce projet.

M. GOUTTEBEL, qui a réuni récemment tous les agriculteurs de sa commune, constate qu'il est compliqué voir impossible de tous les convaincre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00 et, certains participants disponibles se rendent sur le terrain.

## Visite de terrain au capucin

---

La visite de terrain est consacrée à la présentation de la trame : « vieux bois » mise en place sur le site avec l'aide de l'ONF. Une mise en situation d'application de l'outil « Indice de Biodiversité Potentielle » est réalisée.

Les participants remercient Franck LICIN, ONF, pour sa présentation.

Une présentation est également réalisée par les gardes nature sur leurs missions (recherche de loges de pics par exemple et le point info garde positionné sur des points stratégiques du massif).

Les participants remercient les gardes nature, Fanny PLANE et Gabriel GONIN.

La prochaine réunion du COPIL se tiendra en 2018.

**POUR TOUTE INFORMATION : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : Montlosier 63970 AYDAT  
Luc Belenguier / Tel : 04 73 65 64 12 / Mail : [natura2000@parcdesvolcans.fr](mailto:natura2000@parcdesvolcans.fr)**